

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 13 FÉVRIER 2024 À 19 H, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Martin Tourigny, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Présentation du SIUQ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024;
4. Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2024;
5. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2024-450 Règlement amendant le Règlement 2023-446 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2024;
6. Entente brigade bleue et autorisation de signature — Copernic;
7. Révision du règlement sur le traitement des élus;
8. Demande de renouvellement de soutien financier — Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec;
9. Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon;
10. Nomination d'un substitut au maire pour assister aux séances de la MRC pour l'année 2024;
11. Horaire et utilisation du gymnase de l'école;
12. Demande citoyenne pour incorporer un résumé du budget dans l'enveloppe du compte de taxes;
13. Renouvellement d'adhésion — Espace MUNI;
14. Projet d'entente de coopération intermunicipale — Embauche d'une ressource en loisirs;
15. Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2024;
16. Demande de soutien financier — Sécurité alimentaire de Victoriaville;
17. Autorisation de participer au congrès 2024 de l'ADMQ;
18. Résolution pour la reddition finale des rénovations du bureau municipal dans le cadre de la contribution gouvernementale du Québec PRABAM;
19. Libération de la retenue contractuelle — litige corridor piétonnier;
20. Heures d'ouverture de la patinoire;
21. Comité ad hoc;
22. Période de questions;
23. Varia;
24. Levée de l'assemblée.

2024-02-379

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Plante et, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PRÉSENTATION DU SIUQ

Monsieur Jean-Guy Paris du SIUQ vient nous présenter son équipe et nous décrire les services offerts par son organisation.

2024-02-380

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-381

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de janvier 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 22 717,45 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de janvier 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 22 717,45 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2024

Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 2024-450 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2023-446 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur Patrick Mathis donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objectif d'établir la tarification applicable à la vidange de fosses septiques pour l'année 2024.

Monsieur Patrick Mathis dépose également le projet de Règlement n° 2024-450, règlement amendant le règlement n° 2023-218 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2024.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2024-02-382

ENTENTE BRIGADE BLEUE 2024 ET AUTORISATION DE SIGNATURE — COPERNIC

Il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu de prendre une entente avec la Brigade bleue de l'organisme Copernic et d'adhérer au forfait argent pour un montant membre de 1400 \$ pour 20 heures de services.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-383

RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QU'au fil des années, le salaire des élus n'a pas suivi la hausse du coût de la vie;

CONSIDÉRANT QU'un écart s'est créé entre le salaire des élus de notre municipalité et celui des élus des autres municipalités similaires autant en population qu'au niveau de la richesse foncière;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de combler cet écart de façon graduelle et d'ajuster leur rémunération pour qu'elle représente ce qui est attribué dans les autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de créer une table de travail pour régulariser la situation salariale des élus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-384

DEMANDE DE RENOUVÈLEMENT DE SOUTIEN FINANCIER — ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'organisme a pour mission de développer du loisir inclusif et qu'il coordonne le financement de différents organismes procurant des loisirs adaptés, sécuritaire et de qualité pour les personnes handicapées de notre région;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes regroupent plus de 3000 membres pour qui ces loisirs sont synonymes d'inclusion, de socialisation, d'intégration et de développement de l'autonomie dans notre région;

CONSIDÉRANT la volonté des élus d'appuyer l'association régionale de loisir pour les personnes handicapées du centre du Québec dans sa mission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'accepter la demande de participation financière de l'association régionale de loisir pour les personnes handicapées du centre du Québec et de remettre le montant de 203,25 \$ à titre de soutien financier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-385

CAMPAGNE PROVINCIALE DE SENSIBILISATION CONTRE LE RADON

CONSIDÉRANT QUE l'association pulmonaire du Québec en collaboration avec Santé Canada avec l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux lance la campagne Villes et Municipalités contre le radon;

CONSIDÉRANT QUE la campagne a pour but principal de sensibiliser nos citoyens au danger que représente le radon pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE le radon est responsable de plus de 1000 décès par cancer au Québec annuellement;

CONSIDÉRANT QUE l'association pulmonaire du Québec constate un manque d'information concernant les dispositifs reconnus et fiables pour mesurer le radon ainsi que les mesures d'atténuation, dont les types de travaux et les coûts associés;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de radon effectuées par les Québécois grâce à l'association pulmonaire du Québec accumulées au cours de 15 dernières années permettent d'affirmer que 18 % des résidences du Québec dépassent la directive nationale sur le radon et qu'une infime minorité effectue des travaux d'atténuation nécessaires à leur santé;

CONSIDÉRANT QUE l'association pulmonaire du Québec souhaite informer les citoyens qu'une plateforme est en ligne donnant accès aux données des mesures de radon de leur secteur ainsi que de leur région;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que la Municipalité se joigne à la campagne de sensibilisation contre le radon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-386

NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU MAIRE POUR ASSISTER AUX SÉANCES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande la nomination d'un substitut au maire pour assister aux séances de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le maire ou la mairesse substitut n'est pas automatiquement le substitut pour assister aux séances du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Grégoire Bergeron se porte volontaire pour devenir le substitut du maire pour assister aux séances de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de nommer monsieur Grégoire Bergeron à titre de substitut au maire pour assister aux séances de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-387

HORAIRE ET UTILISATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE le groupe utilisant le gymnase de l'école le jeudi soir n'a pas renouvelé sa réservation;

CONSIDÉRANT QUE le gymnase nous est réservé les mardis et jeudis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire maximiser l'offre aux citoyens au gymnase;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de donner à monsieur Benoit Noël, appariteur, le mandat de réorganiser les horaires et l'offre de service du gymnase, et de fournir une liste d'achalandage afin de maximiser l'offre aux citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-388

DEMANDE CITOYENNE POUR INCORPORER UN RÉSUMÉ DU BUDGET DANS L'ENVELOPPE DU COMPTE DE TAXES

CONSIDÉRANT QU'UN citoyen nous a fait la demande d'incorporer un résumé du budget dans l'enveloppe du compte de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le résumé du budget sera publié dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE le résumé du budget sera diffusé sur le site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu de ne pas incorporer le résumé du budget dans l'enveloppe du compte de taxes, mais d'en remettre une copie sur demande au bureau municipal;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-389

RENOUÈLEMENT D'ADHÉSION — ESPACE MUNI

Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu de renouveler l'entente avec espace muni. Il est également résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-390

PROJET D'ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE — EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire embaucher une ressource en loisir;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette ressource est élevé;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité concernant la ressource en loisir ne permettent pas d'offrir assez d'heures pour être attractive;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick se trouve dans une situation similaire à la nôtre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick nous offre de collaborer avec eux dans le développement de l'embauche d'une ressource en loisir qui serait partagée entre nos deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu de procéder en collaboration avec la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick pour l'embauche d'une ressource en loisirs qui serait partagée entre nos deux municipalités;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-391

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2024

CONSIDÉRANT QUE nos organisations, nos bénévoles, continuent de réaliser de belles et grandes choses dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nos bénévoles sont la force collective d'aujourd'hui et de demain et que leur implication est vitale pour le bien-être de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de déclarer par cette résolution la semaine du 14 au 20 avril 2024 comme la semaine de l'action bénévole au sein de la municipalité de Saint-Samuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-392

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER — SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE VICTORIANVILLE

CONSIDÉRANT QUE la sécurité alimentaire de Victoriaville offre l'aide alimentaire gratuitement aux plus démunis de 16 municipalités de la MRC d'Arthabaska trois fois par semaine 48 semaines par année;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité alimentaire de Victoriaville compte plus de 2500 inscrits et offre plus de 12000 dépannages alimentaires en 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité alimentaire de Victoriaville fait face à une augmentation de 15 % du nombre d'utilisateurs et à l'augmentation continue de l'inflation qui fait grimper le coût des aliments;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité alimentaire de Victoriaville dessert notre municipalité sur une base régulière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de procéder au soutien financier de la sécurité alimentaire de Victoriaville en offrant une somme de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-393

AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS 2024 DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE madame Jessica Després, adjointe administrative, et monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, ont manifesté le désir de participer au congrès de L'ADMQ les 12, 13 et 14 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère une valeur ajoutée importante pour madame Jessica Després et monsieur Stéphan Emond d'assister à ce congrès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'approuver l'inscription de Jessica Després et de Stéphan Emond au congrès de l'ADMQ et de couvrir les frais de transport, d'hébergement et de nourriture encourus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-394

RÉSOLUTION POUR LA REDDITION FINALE DES RÉNOVATIONS DU BUREAU MUNICIPAL DANS LE CADRE DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DU QUÉBEC PRABAM

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation du bureau municipal sont terminés et que la facture a été payée;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie des frais sont admissibles à un remboursement par le programme PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH exige une vérification comptable de la demande de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond à procéder à la reddition finale des comptes de la rénovation du bureau municipal dans le programme PRABAM. Il est également résolu de mandater la firme Groupe RDL Victoriaville pour procéder à la vérification de la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-395

LIBÉRATION DE RETENUE CONTRACTUELLE — LITIGE CORRIDOR PIÉTONNIER

CONSIDÉRANT QUE les travaux du corridor piétonnier ont été exécutés selon le devis fourni par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'UN représentant de la Municipalité a signé l'acceptation finale des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité retient toujours des sommes liées au litige ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne voit pas de raison de ne pas libérer la somme retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'autoriser le versement final de la somme retenue à l'entrepreneur afin de fermer le dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02-396

HEURES D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande citoyenne pour fermer la patinoire à 21 h à cause du bruit et de la lumière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil mentionne que la patinoire a pour but de maximiser l'offre à la population avec service récréatif en plein air ;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de fermeture actuelle est à 22 h ;

CONSIDÉRANT QUE la norme de tolérance de bruit est jusqu'à 23 h ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de conserver l'horaire actuel et de fermer la patinoire à 22 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT DES COMITÉS

Le conseiller monsieur Grégoire Bergeron mentionne qu'aucune activité n'a eu lieu dans les comités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 30 et s'est terminée aussitôt, car il n'y avait pas de questions de l'assistance.

VARIA

Monsieur Martin Tourigny, maire, demande aux conseillers de statuer sur un montant forfaitaire à offrir à madame Julie Paris pour l'aide apportée à la préparation de notre budget 2024. À la suite de la discussion, il a été décidé de ne pas offrir de montant forfaitaire à madame Julie Paris.

2024-02-397

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron de lever de la séance à 19 h 40. La séance est close.

«Je Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier

